

**CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA -1	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A RÉALISER 0	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	271 682,69	X	1 468 262,56	RAR Dépenses 6 584 730,92 Recettes 4 196 268,70	-2 388 462,22	1 739 945,25
FONCTIONNEMENT	2 404 092,16	X	331 912,76	X	X	2 736 004,92

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/</b>	<b>4 475 950,17</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	648 516,97
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	2 087 487,95
Total affecté au c/ 1068 :	648 516,97
<b>Pour mémoire</b> Résultat d'investissement reporté au BP 1, ligne R001	1 739 945,25
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/</b> Déficit à reporter (ligne D002)	<b>0,00</b>

Fait à  
Le

Cachet et signature
---------------------

Nombre de membres en exercice :  
Présents :  
Suffrages exprimés :  
Abs :  
Pour :  
Contre :

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le